

GRILLE CALCULANTE DE L'INDICE DE DURABILITÉ DES TELEVISEURS

INSTRUCTIONS GENERALES

OBJET DU FICHIER

Ce fichier Excel permet de calculer l'indice de durabilité d'un : **Téléviseur**

CADRE RÉGLEMENTAIRE

L'article L. 541-9-2 du Code de l'environnement impose aux producteurs, importateurs, distributeurs ou autres metteurs sur le marché d'équipements électriques et électroniques de communiquer sans frais aux vendeurs de leurs produits ainsi qu'à toute personne qui en fait la demande l'indice de durabilité de ces équipements ainsi que les paramètres ayant permis de l'établir. Cet indice vise à informer le consommateur sur la durabilité du produit concerné. Les informations saisies dans le présent document doivent être véridiques et vérifiables. Les modalités de mise en oeuvre et d'application de l'indice de durabilité sont précisées dans le Décret N°2024-316 du 5 avril 2024 relatif à l'indice de durabilité des équipements électriques et électroniques, l'arrêté du 5 avril 2024 relatif aux modalités d'affichage, à la signalétique et aux paramètres généraux de calcul de l'indice de durabilité et l'arrêté du 5 avril 2024 relatif aux critères, aux sous critères et au système de notation pour le calcul et l'affichage de l'indice de durabilité des téléviseurs Une notice de calcul complémentaire apporte des explications et des précisions pour une application du décret et des arrêtés relatifs à l'indice de durabilité des équipements électriques et électroniques. Toutes les informations contenues dans la notice sont à retrouver au sein de ces grilles.

CONTENU DU FICHIER

Instructions générales	Description de l'objet du fichier Excel, du cadre réglementaire de l'indice de réparabilité, du contenu du fichier et de son mode de remplissage.
Information produit	Description du produit et de l'évaluation de son indice de réparabilité.
C1_Résistance aux contraintes et/ou à l'usure	Critères détaillés permettant d'évaluer l'indice de durabilité du produit. Pour chaque onglet, toutes "les cases en orange" sont à compléter en sélectionnant la bonne information dans "le menu déroulant" ou en renseignant directement la bonne information dans la case. Une fois l'information renseignée, la case concernée devient "verte". Aucune case ne doit être laissée sans réponse. A noter que les cellules doivent être complétées une à une (elles ne doivent pas être tirées).
C2_Maintenance (y compris logicielle) et entretien	
C3_Garantie et processus qualité	
C1_Documentation	Critères détaillés permettant d'évaluer l'indice de réparabilité du produit. Pour chaque onglet, toutes "les cases en orange" sont à compléter en sélectionnant la bonne information dans "le menu déroulant" ou en renseignant directement la bonne information dans la case (cas du critère 4 : prix et du fichier à transmettre). Une fois l'information renseignée, la case concernée devient "verte". Aucune case ne doit être laissée sans réponse. A noter que les cellules doivent être complétées une à une (elles ne doivent pas être tirées).
C2_Accès démontage	
C3_Disponibilité des pièces détachées	
C4_Prix	
Note finale	Cet onglet calcule automatiquement la note globale de réparabilité du produit et les notes par critères et sous-critères, avant et après pondération. Ce fichier est à transmettre à tout demandeur.
Annexe 1	Précision sur la terminologie utilisée pour le calcul de l'indice de réparabilité.
Annexe 2	Précision sur les outils qualifiés de "communs" et leurs standards de référence.
Annexe 3	Précision et cas d'application sur la notion d'étape de démontage d'une pièce.

RESET ALL DATA

This button reset all data entered in the workbook. If you want to perform this action, please enable the file macro and click this button. **WARNING: this action is irreversible.**

INFORMATIONS RELATIVES AU PRODUIT ET AU CALCUL DE SON INDICE	Téléviseur
---	------------

Veuillez renseigner la date de calcul au format
 aaaa-mm-jj (ex: 2021-08-17)

DATE DU CALCUL	2025-07-28
DEMANDEUR DE L'ÉVALUATION	
NOM	Varon
PRÉNOM	Alexandre
MAIL	fvaron@easypitch.eu
TÉLÉPHONE	A compléter
RESPONSABLE DE L'ÉVALUATION	
NOM	Varon
PRÉNOM	Frédéric
MAIL	fvaron@easypitch.eu
TÉLÉPHONE	A compléter
PRODUIT ÉVALUÉ	
Nom ou marque commerciale du fournisseur	Easypitch
Adresse du fournisseur	33, rue de la Révolution, 93100 Montreuil
Référence du modèle donnée par le fournisseur	Easypitch SPARK 75 pouces

lien de la plateforme de saisie des données TV
<https://publier.etalab.studio/fr/upload?schem>

ID UNIQUE
REFERENTIEL ID MODELE
ID MODELE
REFERENTIEL ID METTEUR SUR LE MARCHE
ID METTEUR SUR LE MARCHE
URL TABLEAU DETAIL NOTATION

CRITÈRE 1 : RÉSISTANCE AUX CONTRAINTES ET/OU À L'USURE

Téléviseur

SOUS-CRITÈRE 1.1 : RÉSISTANCE AUX CONTRAINTES EXTÉRIEURES**PRÉCISIONS :**

Si le modèle dispose d'une fonctionnalité de mise en sécurité de l'équipement, alors le point est attribué.

SOUS-CRITÈRE 1.1 : RÉSISTANCE AUX CONTRAINTES EXTÉRIEURES		Colonne A	
Type de documentation		Choix à sélectionner	Sous-total
1.1.A	Présence d'un interrupteur permettant la déconnexion au réseau électrique	Présence	1
Total sous-critère 1.1			1 / 1 10,0 / 10

SOUS-CRITÈRE 1.2 : RÉSISTANCE L'USURE**PRÉCISIONS :**

- **Réalisation de tests de fiabilité** : Tests usines réalisés sur un nombre minimal de 5 modèles de la production par châssis (modèle équivalent), s'inscrivant dans une méthodologie clairement définie et documentée de validation de la fiabilité du modèle concerné. Pour l'attribution des points, il est demandé une preuve du passage des tests (manuel qualité intégré dans une certification ISO 9001 et synthèse des résultats des tests). Ces tests sont complémentaires des tests réalisés dans le but de vérifier la conformité vis à vis de la réglementation européenne. Les tests doivent être réalisés sur l'équipement dans son ensemble, et pas sur une partie des composants

- **Durée de vie théorique de la dalle** : Information fournie par les fabricants de dalle (Preuve = fiches techniques des fabricants de dalles) sur la base des normes LM 80 et TM 21 pour les téléviseurs Led et LCD et des tests des fabricants de dalle pour les téléviseurs OLED

- **Garantie relative au non marquage de la dalle** : les points sont attribués si la garantie est sans frais pour le consommateur, sur une durée d'au moins 4 ans. Le maximum de points est attribué si le téléviseur dispose d'une technologie prévenant le marquage de dalle

- **Garantie relative aux pixels defectueux** : Les points sont attribués si la garantie est sans frais pour le consommateur et est basée sur la norme internationale ISO 9241-307.

SOUS-CRITÈRE 1.2 : RÉSISTANCE L'USURE		Colonne A		Note du sous-critère sur 10	Coefficient du sous critère
Type de documentation		Choix à sélectionner	Sous-total		
1.2.A	Réalisation de tests de fiabilité	Tests de vieillissement accélérés (type ALT ou HALT) - selon norme CEI 62506:2013	4	10,0	4
1.2.B	Durée de vie théorique de la dalle	Si X ≥ 40 000 heures	4	10,0	5
1.2.C	Existence d'une garantie marquage dalle et/ou d'un logiciel anti-marquage	Oui	1	10,0	0,5
1.2.D	Existence d'une garantie relative aux pixels defectueux	Existence	1	10,0	0,5
Total sous-critère 1.2				10,0 / 10	

ANNEXE 2. MAINTENANCE ET COMPTES COURANTS & RÉVISIONS

Monnaie

ANALYSE DES ÉLÉMENTS DE COMPTES COURANTS

ANALYSE DES ÉLÉMENTS DE COMPTES COURANTS		Colonne 4			
Type de documentation		Classe à sélectionner	Année	Date de mise à jour (si applicable)	Statut
1	Documentaire simple (exemples)	1	1	1	1
2	Documentaire des documents	Documentaire des documents	2	2	2
3	Documentaire des documents	Documentaire des documents	3	3	3
4	Documentaire des documents	Documentaire des documents	4	4	4
5	Documentaire des documents	Documentaire des documents	5	5	5
6	Documentaire des documents	Documentaire des documents	6	6	6
7	Documentaire des documents	Documentaire des documents	7	7	7
8	Documentaire des documents	Documentaire des documents	8	8	8
9	Documentaire des documents	Documentaire des documents	9	9	9
10	Documentaire des documents	Documentaire des documents	10	10	10
11	Documentaire des documents	Documentaire des documents	11	11	11
12	Documentaire des documents	Documentaire des documents	12	12	12
13	Documentaire des documents	Documentaire des documents	13	13	13
14	Documentaire des documents	Documentaire des documents	14	14	14
15	Documentaire des documents	Documentaire des documents	15	15	15
16	Documentaire des documents	Documentaire des documents	16	16	16
17	Documentaire des documents	Documentaire des documents	17	17	17
18	Documentaire des documents	Documentaire des documents	18	18	18
19	Documentaire des documents	Documentaire des documents	19	19	19
20	Documentaire des documents	Documentaire des documents	20	20	20
21	Documentaire des documents	Documentaire des documents	21	21	21
22	Documentaire des documents	Documentaire des documents	22	22	22
23	Documentaire des documents	Documentaire des documents	23	23	23
24	Documentaire des documents	Documentaire des documents	24	24	24
25	Documentaire des documents	Documentaire des documents	25	25	25
26	Documentaire des documents	Documentaire des documents	26	26	26
27	Documentaire des documents	Documentaire des documents	27	27	27
28	Documentaire des documents	Documentaire des documents	28	28	28
29	Documentaire des documents	Documentaire des documents	29	29	29
30	Documentaire des documents	Documentaire des documents	30	30	30
31	Documentaire des documents	Documentaire des documents	31	31	31
32	Documentaire des documents	Documentaire des documents	32	32	32
33	Documentaire des documents	Documentaire des documents	33	33	33
34	Documentaire des documents	Documentaire des documents	34	34	34
35	Documentaire des documents	Documentaire des documents	35	35	35
36	Documentaire des documents	Documentaire des documents	36	36	36
37	Documentaire des documents	Documentaire des documents	37	37	37
38	Documentaire des documents	Documentaire des documents	38	38	38
39	Documentaire des documents	Documentaire des documents	39	39	39
40	Documentaire des documents	Documentaire des documents	40	40	40
41	Documentaire des documents	Documentaire des documents	41	41	41
42	Documentaire des documents	Documentaire des documents	42	42	42
43	Documentaire des documents	Documentaire des documents	43	43	43
44	Documentaire des documents	Documentaire des documents	44	44	44
45	Documentaire des documents	Documentaire des documents	45	45	45
46	Documentaire des documents	Documentaire des documents	46	46	46
47	Documentaire des documents	Documentaire des documents	47	47	47
48	Documentaire des documents	Documentaire des documents	48	48	48
49	Documentaire des documents	Documentaire des documents	49	49	49
50	Documentaire des documents	Documentaire des documents	50	50	50
51	Documentaire des documents	Documentaire des documents	51	51	51
52	Documentaire des documents	Documentaire des documents	52	52	52
53	Documentaire des documents	Documentaire des documents	53	53	53
54	Documentaire des documents	Documentaire des documents	54	54	54
55	Documentaire des documents	Documentaire des documents	55	55	55
56	Documentaire des documents	Documentaire des documents	56	56	56
57	Documentaire des documents	Documentaire des documents	57	57	57
58	Documentaire des documents	Documentaire des documents	58	58	58
59	Documentaire des documents	Documentaire des documents	59	59	59
60	Documentaire des documents	Documentaire des documents	60	60	60
61	Documentaire des documents	Documentaire des documents	61	61	61
62	Documentaire des documents	Documentaire des documents	62	62	62
63	Documentaire des documents	Documentaire des documents	63	63	63
64	Documentaire des documents	Documentaire des documents	64	64	64
65	Documentaire des documents	Documentaire des documents	65	65	65
66	Documentaire des documents	Documentaire des documents	66	66	66
67	Documentaire des documents	Documentaire des documents	67	67	67
68	Documentaire des documents	Documentaire des documents	68	68	68
69	Documentaire des documents	Documentaire des documents	69	69	69
70	Documentaire des documents	Documentaire des documents	70	70	70
71	Documentaire des documents	Documentaire des documents	71	71	71
72	Documentaire des documents	Documentaire des documents	72	72	72
73	Documentaire des documents	Documentaire des documents	73	73	73
74	Documentaire des documents	Documentaire des documents	74	74	74
75	Documentaire des documents	Documentaire des documents	75	75	75
76	Documentaire des documents	Documentaire des documents	76	76	76
77	Documentaire des documents	Documentaire des documents	77	77	77
78	Documentaire des documents	Documentaire des documents	78	78	78
79	Documentaire des documents	Documentaire des documents	79	79	79
80	Documentaire des documents	Documentaire des documents	80	80	80
81	Documentaire des documents	Documentaire des documents	81	81	81
82	Documentaire des documents	Documentaire des documents	82	82	82
83	Documentaire des documents	Documentaire des documents	83	83	83
84	Documentaire des documents	Documentaire des documents	84	84	84
85	Documentaire des documents	Documentaire des documents	85	85	85
86	Documentaire des documents	Documentaire des documents	86	86	86
87	Documentaire des documents	Documentaire des documents	87	87	87
88	Documentaire des documents	Documentaire des documents	88	88	88
89	Documentaire des documents	Documentaire des documents	89	89	89
90	Documentaire des documents	Documentaire des documents	90	90	90
91	Documentaire des documents	Documentaire des documents	91	91	91
92	Documentaire des documents	Documentaire des documents	92	92	92
93	Documentaire des documents	Documentaire des documents	93	93	93
94	Documentaire des documents	Documentaire des documents	94	94	94
95	Documentaire des documents	Documentaire des documents	95	95	95
96	Documentaire des documents	Documentaire des documents	96	96	96
97	Documentaire des documents	Documentaire des documents	97	97	97
98	Documentaire des documents	Documentaire des documents	98	98	98
99	Documentaire des documents	Documentaire des documents	99	99	99
100	Documentaire des documents	Documentaire des documents	100	100	100

ANALYSE DES ÉLÉMENTS DE COMPTES COURANTS

ANALYSE DES ÉLÉMENTS DE COMPTES COURANTS		Colonne 4		Colonne 5		Total	Ratio de liquidité (Ratio de couverture)	Ratio de solvabilité
Type de transaction		Description		Description				
1	Liquidité	Liquidité		Liquidité		1	1	1
		Liquidité		Liquidité		1	1	1
		Liquidité		Liquidité		1	1	1
		Liquidité		Liquidité		1	1	1
		Liquidité		Liquidité		1	1	1
Total des éléments de liquidité		Liquidité		Liquidité		1	1	1

CRITÈRE 3 : GARANTIE ET PROCESSUS QUALITE*Téléviseur***SOUS-CRITÈRE 3.1 : GARANTIE COMMERCIALE DE DURABILITÉ**

SOUS-CRITÈRE 3.1 : GARANTIE COMMERCIALE DE DURABILITÉ		Colonne A	
Type de documentation		Choix à sélectionner	Sous-total
3.1.A	Durée de la garantie commerciale de durabilité	Garantie sans frais > 3 ans à compter de la fin de la garantie légale de conformité	3
Total sous-critère 3.1			3 / 3 10,0 / 10

SOUS-CRITÈRE 3.2 : MISE EN PLACE D'UN PROCESSUS QUALITÉ

SOUS-CRITÈRE 3.2 : MISE EN PLACE D'UN PROCESSUS QUALITÉ		Colonne A	
Type de documentation		Choix à sélectionner	Sous-total
3.2.A	Mise en place d'un processus d'amélioration continue	Oui	1
Total sous-critère 3.2			1 / 1 10,0 / 10

SOUS-CRITÈRE 4.1 : ENGAGEMENT SUR LA DURÉE DE MISE À DISPOSITION SANS FRAIS DE LA DOCUMENTATION TECHNIQUE ET RELATIVE AUX CONSEILS D'UTILISATION ET D'ENTRETIEN

PRECISIONS :

- Documents / Informations :

Les informations peuvent librement être réparties à l'initiative du producteur dans des documents divers physiques ou dématérialisés.

Les points de la notation sont attribués si l'information visée est disponible dans un quelconque document.

- Langue des documents :

Conformément à la Loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française, les informations destinées aux consommateurs doivent être libellées en français ; l'anglais est toléré pour les aspects très techniques destinés aux réparateurs professionnels (exemple : les bulletins techniques).

- Bulletins techniques :

Ce libellé recouvre des annonces faites par le producteur à destination des réparateurs professionnels, les informant par exemple de bugs récemment découverts, des corrections à y apporter, de la rupture d'approvisionnement de pièces qui ont été remplacées par d'autres. Les points sont attribués si l'édition d'un bulletin technique est prévue au fil de l'eau (lorsque c'est nécessaire).

- Informations sur l'accès aux réparateurs professionnels :

Le producteur ou l'importateur est libre d'indiquer aux consommateurs les réparateurs professionnels de son choix mais il est conseillé de mentionner au minimum les annuaires des réparateurs répertoriés par l'ADEME : www.annuaire-reparation.fr

- Instructions pour l'auto-réparation :

Les points correspondant aux années de disponibilité sont accordés seulement si une ou plusieurs opérations sont proposées aux consommateurs pour l'autoréparation, avec les consignes de sécurité adéquates, dans une rubrique spécifique sous le titre « autoréparation », par exemple au sein du manuel technique ou de la notice de conseils d'utilisation et d'entretien. L'article L 441-5 du code de la consommation précise la responsabilité du producteur concernant l'autoréparation.

Engagement sur la durée de disponibilité (en années) de la documentation		Réparateurs		Consommateurs	
Type de documentation		Durée de disponibilité	Sous-total	Durée de disponibilité	Sous-total
4.1.A	Identification sans équivoque du produit (type de produit, marque, nom commercial, modèle et éventuellement le numéro de série)	si X ≥ 11 ans	11	si X ≥ 11 ans	11
4.1.B	Schéma de démontage ou vue éclatée	si X ≥ 11 ans	11	si X ≥ 11 ans	11
4.1.C	Schémas de câblage et de raccordement	si X ≥ 11 ans	11	si X ≥ 11 ans	11
4.1.D	Schémas des cartes électroniques	si X ≥ 11 ans	11	Non applicable	11
4.1.E	Liste du matériel de réparation et de test nécessaire à la réparation	si X ≥ 11 ans	11	Non applicable	11
4.1.F	Manuel technique d'instructions relatives à la réparation	si X ≥ 11 ans	11	Non applicable	11
4.1.G	Codes d'erreurs et de diagnostic	si X ≥ 11 ans	11	si X ≥ 11 ans	11
4.1.H	Informations sur composants et diagnostic	si X ≥ 11 ans	11	si X ≥ 11 ans	11
4.1.I	Instructions logicielles (y compris réinitialisation)	si X ≥ 11 ans	11	si X ≥ 11 ans	11
4.1.J	Accès aux incidents signalés et enregistrés dans l'équipement	si X ≥ 11 ans	11	Non applicable	11
4.1.K	Bulletins techniques	si X ≥ 11 ans	11	Non applicable	11
Total sous-critère 4.1			121		121
					242 / 242
					10,0 / 10

* Les points correspondant aux années de disponibilité sont accordés seulement si une ou plusieurs opérations sont proposées aux consommateurs pour l'autoréparation, avec les consignes de

CRITÈRE 5 : DÉMONTABILITÉ, ACCÈS, OUTILS, FIXATIONS	<i>Téléviseur</i>
--	-------------------

Merci de répondre aux trois questions suivantes

VEUILLEZ RÉPONDRE AUX QUESTIONS PRÉLIMINAIRES SUIVANTES :	RÉPONSES
1) Le produit à évaluer possède-t-il des sources d'alimentation internes ?	Oui
2) Le produit à évaluer possède-t-il un module WiFi ?	Oui
3) Le produit à évaluer possède-t-il un module Bluetooth ?	Oui

SOUS-CRITÈRE 5.1 : FACILITÉ DE DÉMONTAGE DES PIÈCES DÉTACHÉES - PIÈCES PANNE/CASSE (LISTE 2)

PRÉCISION :	CAS PARTICULIER DU TÉLÉVISEUR
Les précisions sur les étapes de démontage sont disponibles à l'annexe 3 de la présente grille calculatrice. Une pièce est considérée non démontable dans le cas où elle n'est pas accessible unitairement et ne peut pas être désolidarisée de l'équipement ou d'un sous-ensemble, en vue de son remplacement. Dans ce cas les points du critère 5.1 correspondant ne sont pas attribués. Un lien est établi entre la notation du sous-critère 5.1 et celle du sous-critère 6.1, dans le cas où une pièce n'est pas démontable: la note zéro se répercute alors d'un sous-critère à l'autre.	La source d'alimentation externe et la télécommande n'ont pas besoin d'être démontées pour le comptage des étapes de démontage. Les étapes à comptabiliser se limitent à débrancher la source d'alimentation et à retirer les piles ou la batterie de la télécommande.

Facilité de démontage		Notation	
Liste 2 : Pièces panne / casse		Nombre d'étapes pour accès unitaire à la pièce	Sous-total
5.1.A	Barre LED	Si DDi < 8	3
5.1.B	Sources d'alimentation externes		
5.1.C	Sources d'alimentation internes	Si DDi < 8	3
5.1.D	Carte principale (main board)	Si DDi < 8	3
5.1.E	Dalle	Si 10 > DDi ≥ 8	2
Total sous-critère 5.1			11 / 12 9,2 / 10

SOUS-CRITÈRE 5.2: OUTILS NÉCESSAIRES AU DÉMONTAGE DES PIÈCES DÉTACHÉES - PIÈCES PANNE/CASSE (LISTE 2)

PRÉCISIONS :
- Les outils nécessaires au démontage unitaire d'une pièce concernent l'ensemble des outils utilisés ayant permis d'accéder à la pièce, de la démonter/désolidariser de l'équipement en vue de son remplacement sans endommager le produit (ce qui peut inclure l'accès aux fixations). - Les outils utilisés sont classés en différentes catégories en fonction de leurs accessibilités et de leurs contraintes d'utilisation pour l'utilisateur final. - Dans le cas où une pièce nécessiterait l'utilisation de différents types d'outils, le scénario le plus défavorable devra être retenu pour la notation.

Outils nécessaires au démontage		Notation	
Liste 2 : Pièces panne / casse		Type d'outils nécessaire au démontage	Sous-total
5.2.A	Barre LED	0 - Démontable sans outils avec des outils communs ou outils fournis avec le	4
5.2.B	Sources d'alimentation externes		
5.2.C	Sources d'alimentation internes	0 - Démontable sans outils avec des outils communs ou outils fournis avec le	4
5.2.D	Carte principale (main board)	0 - Démontable sans outils avec des outils communs ou outils fournis avec le	4
5.2.E	Dalle	0 - Démontable sans outils avec des outils communs ou outils fournis avec le	4
Total sous-critère 5.2			16 / 16 10,0 / 10

SOUS-CRITÈRE 5.3 : CARACTÉRISTIQUES DES FIXATIONS POUR L'ASSEMBLAGE DES PIÈCES DES LISTES 1 ET 2

PRÉCISIONS :
- Fixation : Dispositif matériel qui raccorde ou fixe mécaniquement deux ou plusieurs objets, parties ou pièces détachées. Une fixation est généralement non permanente, c'est à dire, qu'elle peut être enlevée ou démontée facilement sans endommager les objets, parties ou pièces détachées raccordée(s) ou fixée(s) ensemble (exemple : vis ou clips). Un collage ou une soudure sont a contrario des fixations permanentes. - Les fixations rencontrées et retirées sont classées en fonction de leurs accessibilités, de leurs caractères amovibles et réutilisables et des contraintes qu'elles engendrent pour la réparation du produit (exemple : fixation causant des dommages ou laissant des résidus de colle ou de soudure lors du démontage). - Dans le cas où une pièce nécessiterait le retrait de différents types de fixations, le scénario le plus défavorable devra être retenu pour la notation.

Caractéristiques des fixations		Notation	
Liste 1 : Pièces fonctionnelles		Types de fixations	Sous-total
Liste 2 : Pièces panne/casse			
5.3.A	Cache arrière	C : Amovible et réutilisable	2
5.3.B	Module Wi-Fi	C : Amovible et réutilisable	2
5.3.C	Module Bluetooth	C : Amovible et réutilisable	2
5.3.D	Récepteur infrarouge (IR)	C : Amovible et réutilisable	2
5.3.E	Haut-parleur	C : Amovible et réutilisable	2
5.3.F	Connecteurs pour connecter les équipements externes (câble, antenne, USB, DVD et Blue-Ray)	C : Amovible et réutilisable	2
5.3.G	Télécommande	C : Amovible et réutilisable	2
5.3.H	Barre LED	C : Amovible et réutilisable	2
5.3.I	Sources d'alimentation externes		
5.3.J	Sources d'alimentation internes	C : Amovible et réutilisable	2
5.3.K	Carte principale (main board)	C : Amovible et réutilisable	2
5.3.L	Dalle	C : Amovible et réutilisable	2
Total sous-critère 5.3			22 / 22 10,0 / 10

Téléviseur

PRÉCISIONS :

- Définition de distributeur en pièces détachées : La définition d'un distributeur en pièces détachées est donnée dans le glossaire en annexe 1 de la présente notice.

- Engagements sur la durée de disponibilité des pièces détachées et des délais de livraison : Pour accorder les points aux colonnes 1, il convient que le producteur dispose de son propre service de réparation en interne (exemple : la vente à service après-vente). Que ce soit pour la durée de disponibilité des pièces détachées ou le délai de livraison, le producteur ou l'importateur doit retenir, parmi l'ensemble de ses pratiques envers les réparateurs agréés et indépendants, la durée ou le délai les plus pénalisants pour chaque pièce. Dans le cas où le producteur ou l'importateur ne met pas les pièces détachées directement à disposition des réparateurs indépendants, alors les points ne sont pas attribués en colonne Réparateurs des critères 6.1, 6.2, 6.3 et 3.4.

En outre, dans le cas où le producteur ou un importateur ne dispose pas d'un réseau agréé, il s'attribue les points à partir des pratiques les plus pénalisantes envers les réparateurs indépendants.

- **Délai de livraison** : Le délai de livraison s'entend en jour ouvrable entre le jour de la commande et le jour d'arrivée chez l'acteur concerné.

132 / 176

7,5 / 10

262 / 308

8,5 / 10

36 / 48

7,5 / 10

72 / 84

8.6 / 10

CRITÈRE 7 : PRIX DES PIÈCES DÉTACHÉES	Téléviseur
--	-------------------

PRECISIONS :

Déduction des frais de livraison : Le principe retenu est de procéder à un calcul hors frais de transport ou de livraison. Si ces derniers sont inclus dans les tarifs des conditions générales de vente, il appartient au producteur ou importateur de les déduire pour procéder au calcul du ratio. En particulier pour le prix des pièces détachées, deux modalités sont possibles pour déduire les frais de transport ou de livraison : unitairement pour chacune des pièces de la liste 2 ou forfaitairement (en valeur absolue ou en pourcentage). Il en va de même pour le prix de l'équipement neuf.

Pièce(s) détachée(s) faisant partie d'un lot : Dans le cas où l'une ou plusieurs des pièces de la liste 2 font partie d'un lot proposé à la vente ou de tout autre sous-ensemble de pièces indissociables, le prix de la pièce concernée est le prix de ce sous ensemble.

Pièce non disponible : Dans le cas où, au moment du calcul de l'indice, une pièce de la liste 2 n'est pas disponible (c'est-à-dire auprès d'aucune catégorie d'acteur), le nombre de points attribués pour le critère 7 relatif aux prix des pièces détachées est 0.

Pièces non gérées par le producteur ou l'importateur : Dans le cas où des pièces de la liste 2 ne sont pas gérées par le producteur ou l'importateur, le prix des pièces à considérer est alors celui des conditions générales de vente du fournisseur au moment du calcul de l'indice.

Options de produits portant la même référence : Dans le cas où les options sont proposées pour la même référence, et qu'elles n'ont pas d'influence sur les caractéristiques techniques aux fins du calcul de l'indice, alors le calcul du ratio prix à réaliser à partir du prix des pièces détachées et du prix de la version la plus courante du produit concerné.

Absence d'une pièce : Si l'équipement ne comporte pas une pièce listée dans la liste 1 ou 2 de la catégorie concernée alors le prix de la pièce absente n'apparaît pas dans le calcul du ratio.

Rappel des dispositions réglementaires

« Sous-critère 4.1. Rapport entre le prix de vente des pièces pa le prix de vente des équipements par le constructeur ou l'impor

Le critère est établi en faisant le rapport entre :

[le prix hors taxe de la pièce la plus chère de la liste 2 + (moyen pièces de la liste 2)]/2

et le prix hors taxe du modèle de l'équipement concerné,

où chaque prix s'entend comme le prix hors taxes du barème tt calcul de l'indice et figurant dans les conditions générales de ve l'importateur, ou à défaut dans tout document contractuel per

Dans le cas où un fabricant ou un importateur dispose, pour les considérés, de plusieurs barèmes tarifaires selon les différentes: ou vendeurs, les prix retenus pour le calcul de l'indice sont ceux part la plus élevée du chiffre d'affaires du fabricant ou de l'imp le type d'équipement concernés, au cours du dernier exercice c

Dans le cas où certaines de ces pièces sont indissociables ou bi intégrée à un module, qui est seul disponible, le prix à prendre : pièces ou le prix du module. »

Prix	Notation			
	Valeur (en euros)	Score (en %)	POINTS (/100)	NOTE (/10)
Prix hors taxe de la pièce la plus chère (liste 2)	700	11,79%	90	9,0
Moyenne hors taxe des prix des autres pièces (liste 2)	30			
Prix hors taxe du modèle de l'équipement concerné	3095			

CALCUL DE L'INDICE DE DURABILITÉ ET PRÉSENTATION DES PARAMÈTRES AYANT PERMIS DE L'ÉTABLIR	<i>Téléviseur</i>
--	-------------------

FICHE D'INFORMATION À TRANSMETTRE AUX DEMANDEURS	
Date du calcul	2025-07-28
Nom ou marque commerciale du fournisseur	Easypitch
Adresse du fournisseur	33, rue de la Révolution, 93100 Montreuil
Référence du modèle donnée par le fournisseur	Easypitch SPARK 75 pouces

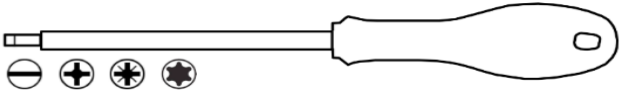
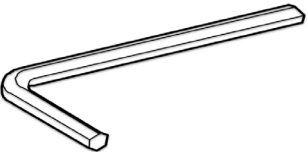
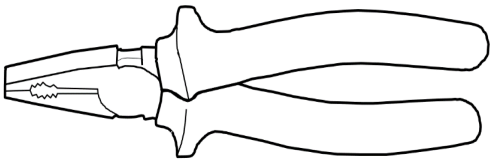
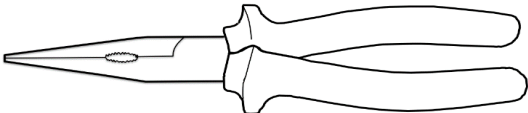
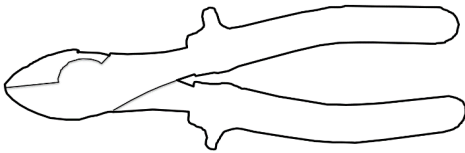
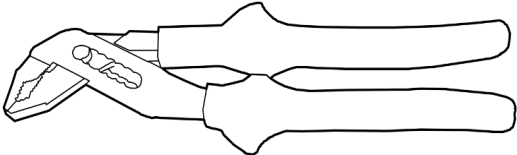
ANNEXE 1 : TERMINOLOGIE UTILISÉE DANS LE CADRE DU CALCUL DE L'INDICE DE RÉPARABILITÉ

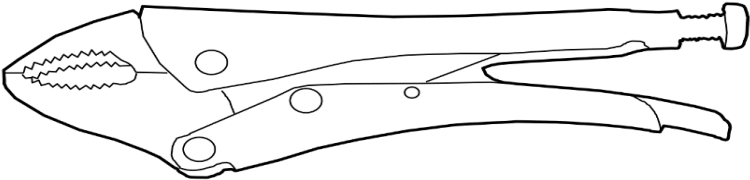
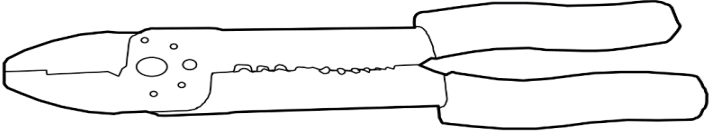
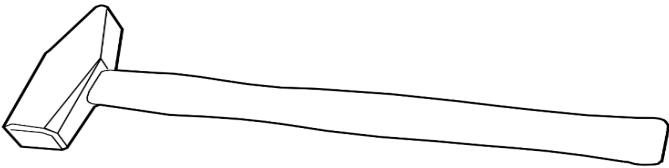
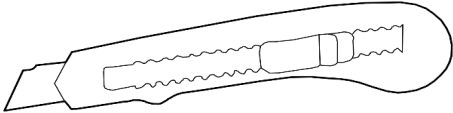
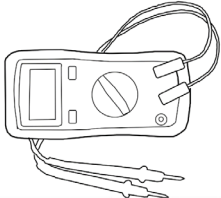
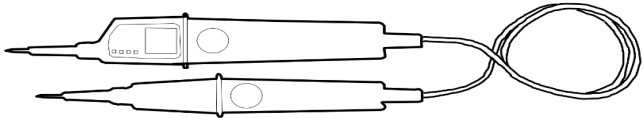
GLOSSAIRE : Les définitions des termes suivants sont précisées dans le décret relatif à l'indice de réparabilité des équipements électriques et électroniques : « Mise à disposition sur le marché »,

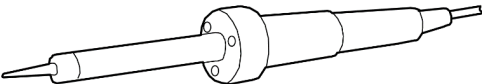
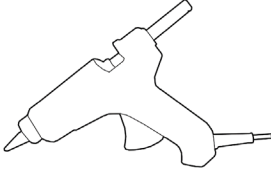
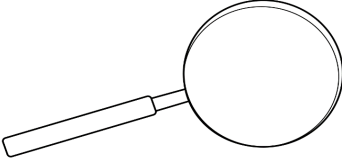
Réparateur agréé	Le réparateur agréé est souvent désigné sous le terme de stations techniques ou de centres de services agréés. Il s'agit d'un réparateur professionnel pour lequel un ou plusieurs contrats définissent précisément la relation entre le réparateur agréé et le ou les producteurs.	
Réparateur indépendant	Les réparateurs indépendants sont les réparateurs au sens « d'artisans réparateurs professionnels » désignant les entreprises de la réparation inscrites au répertoire des métiers avec un code APE ou NAFA. Il s'agit de réparateur professionnel n'entrant pas dans la catégorie des réparateurs agréés. Par exemple, 95.11 Z-Z : Réparation d'ordinateurs et d'équipements périphériques; 95.21 Z-Z : Réparation de télévisions, récepteurs radio, Magnétoscopes, lecteurs de CD et DVD, caméscopes destinés à un usage domestique; 95. 22 Z-Z : Réparation d'appareils électroménagers et d'équipements pour la maison et le jardin.	Basé sur l'expertise technique des groupes de travail de l'indice de réparabilité.
Réparateur professionnel	Réparateur agréé ou réparateur indépendant.	
Distributeur en pièces détachées	Toute personne physique ou morale faisant partie de la chaîne d'approvisionnement, autre que le producteur ou l'importateur, qui propose à la vente une pièce détachée. Ils sont communément appelés « grossistes en pièces détachées ».	
Démontage	Processus par lequel un produit, une pièce détachée ou une fixation est démonté(e) de manière à pouvoir ensuite être remonté(e) et rendu(e) opérationnel(le).	D'après la Norme NF EN 45554 "Méthodes générales pour l'évaluation de la capacité de réparation, réutilisation et amélioration des produits liés à l'énergie", 2020.
Remontage	Processus par lequel un produit, une pièce détachée ou une fixation est remonté(e) de manière ensuite à remplir son rôle fonctionnel(le) et être rendu(e) opérationnel(le).	
Réutilisation / Réutilisable	Processus par lequel un produit, une pièce détachée ou une fixation, ayant atteint la fin de sa première utilisation, est utilisé(e) dans le même but pour lequel il ou elle a été conçu(e). Une réutilisation après une deuxième ou plusieurs utilisation(s) est également considérée comme une réutilisation.	
Restauration d'usine	Fonctionnalité ou réglage spécifique à activer par le client, si le produit le permet, afin de rétablir la valeur par défaut d'une fonctionnalité spécifique de l'appareil telle qu'elle a été définie en usine et qui est disponible lorsque le client utilise le produit pour la première fois.	Inspiré du Règlement (UE) 2019/2021 de la Commission Européenne du 1er octobre 2019 fixant des exigences d'écoconception pour les dispositifs d'affichage électroniques conformément à la Directive 2009/125/CE du Parlement européen et du Conseil, modifiant le règlement (CE) No 1275/2008 de la Commission et abrogeant le règlement (CE) No 642/2009 de la Commission (Texte relatif aux EEE).
Mise à jour / Mise à niveau	Processus d'amélioration de la fonctionnalité, des performances, de la capacité ou de l'esthétique d'un produit. Ce processus peut impliquer des modifications du logiciel, du micrologiciel et / ou d'un composant matériel du produit.	D'après la Norme NF EN 45554 "Méthodes générales pour l'évaluation de la capacité de réparation, réutilisation et amélioration des produits liés à l'énergie", 2020.
Mise à jour corrective	Mise à jour exécutée après détection d'une panne et destinée à remettre un bien ou un logiciel dans un état dans lequel il peut accomplir une fonction requise. Ce type de mise à jour corrige les défauts de fonctionnement ou de non-conformité du matériel ou d'un logiciel mais n'ajoute pas de nouvelles fonctionnalités.	Inspiré de la Norme AFNOR NF EN 13306 X 60-319 de juin 2011 "Ensemble de toutes les actions techniques, administratives et de management durant le cycle de vie d'un bien, destinées à le maintenir ou à le rétablir dans un état dans lequel il peut accomplir la fonction requise"
Mise à jour évolutive	Mise à jour consistant à modifier progressivement l'application logicielle en l'enrichissant de nouvelles fonctionnalités ou de modules supplémentaires, ou en remplaçant une fonction existante par une autre, voire en proposant une approche différente.	
Fixation	Dispositif matériel qui raccorde ou fixe mécaniquement ou magnétiquement deux ou plusieurs objets, parties ou pièces détachées. Une fixation est généralement non permanente, c'est à dire, qu'elle peut être enlevée ou démontée facilement sans endommager les objets, parties ou pièces détachées raccordée(s) ou fixée(s) ensemble (exemple : vis ou clips). Les soudures et certains collages sont à contrario des fixations permanentes. Les adhésifs sont considérés comme des fixations non réutilisable sauf si de nouveaux sont fournis avec la pièce détachée.	Inspiré de Lamar, "Fasteners - Their Needs and Types", Bright Hub Engineering, 2020.
Fixation réutilisable	Voir la définition de « réutilisable »	D'après la Norme NF EN 45554 "Méthodes générales pour l'évaluation de la capacité de réparation, réutilisation et amélioration des produits liés à l'énergie", 2020.
Fixation amovible	Un système de fixations d'origine pouvant être complètement retiré (sans causé de dommages ni laisser de résidus).	
Outil propriétaire	Outil non disponible dans le commerce et appartenant exclusivement à une partie ou une entreprise, et en vertu duquel, son utilisation par une autre partie (un utilisateur final ou un client) implique des droits d'auteurs, une licence et/ou un coût.	Inspiré de Will Kenton, "Proprietary Technology", 2019.
Outil spécifique	Outil qui ne figure pas dans la liste des outils communs sans être un outil propriétaire.	
Pièce / Pièces détachée	Élément unitaire rentrant dans la composition de l'équipement.	

ANNEXE 2 : OUTILS COMMUNS ET LEURS NORMES DE RÉFÉRENCE

D'après la Norme NF EN 45554 "Méthodes générales pour l'évaluation de la capacité de réparation, réutilisation et amélioration des produits liés à l'énergie", 2020.

Type d'outils	Illustration (illustration informative)	Référence
Tournevis à tête fendue, à empreinte cruciforme et à empreinte à six lobes internes.		ISO 2380, ISO 8764, ISO 10664
Clé pour vis à six pans creux		ISO 2936
Clé mixte		ISO 7738
Pince universelle		ISO 5746
Pince à bec demi-rond		ISO 5745
Pince coupante diagonale		ISO 5749
Pince mutliprise		ISO 8976

Pince étau		
Pince universelle pour dénudage et sertissage des terminaux		
Levier		
Pincette		
Marteau (tête métallique)		ISO 15601
Couteau universel (cutter) avec lame rétractable		
Multimètre		
Voltmètre (testeur de tension)		

Fer à souder		
Pistolet à colle		
Loupe		

ANNEXE 3 : PRÉCISION SUR LA NOTION D'ÉTAPE DE DÉMONTAGE ET CAS D'APPLICATION CONCRET

Mode opératoire – Comprendre la notion d'étape pour le démontage et l'accès unitaire à une pièce

Rappel des dispositions réglementaires

« Une étape est une opération qui aboutit à la dépose d'un composant ou d'une pièce ou à un changement d'outil. Un composant peut comprendre une ou plusieurs pièces.

Cette définition générale peut admettre des exceptions justifiées par des considérations pratiques ou de sécurité. Ces exceptions sont précisées par arrêté du ministre chargé de l'environnement et du ministre chargé de l'économie et des finances pour chaque catégorie d'équipements.

Les fixations ou liaisons sont définies comme des techniques d'assemblage, de fixation ou de scellage.

Les éléments de fixation ou de liaison ne sont pas considérés comme des pièces. »

Définition d'une étape

La figure 1 indique la marche à suivre pour le comptage des étapes.

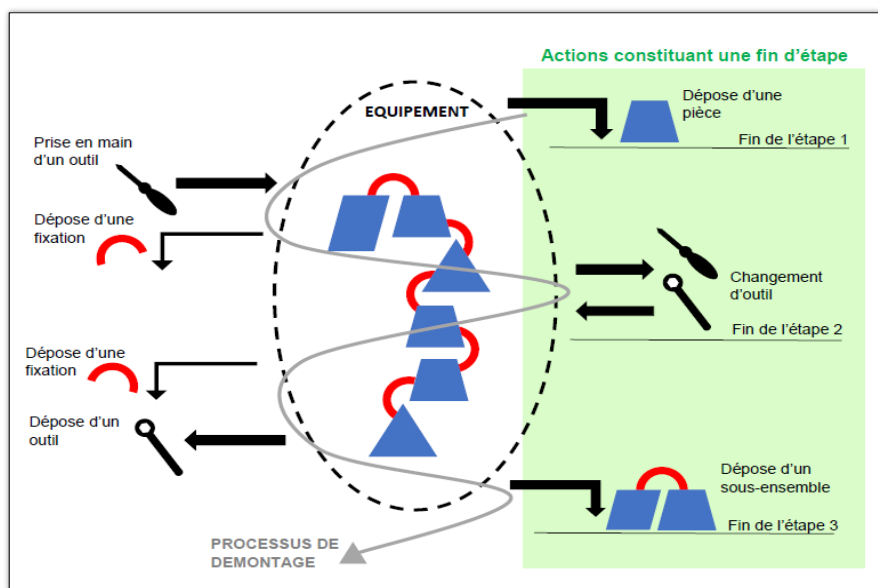


Figure 1 - Exemple d'un processus de démontage

Sur cet exemple, l'ensemble des actions réalisées (listées à gauche et à droite) se décompte en trois étapes. Ainsi seuls constituent une fin d'étape : la dépose d'une pièce, la dépose d'un sous-ensemble, un changement d'outil. A l'inverse, ne constituent pas une fin d'étape : la prise en main d'un outil, la dépose d'un outil et la dépose d'une fixation.

Pour des raisons de sécurité, l'action « Débrancher l'équipement du secteur » constitue une étape, même si cela ne donne pas lieu à un changement d'outil ou à la dépose d'une pièce ou d'un composant.

Par ailleurs des exceptions à la règle de comptage des étapes sont spécifiées au 2 de la notice, par catégorie.

Début et fin du comptage des étapes

Pour une pièce visée, le comptage des étapes de démontage débute toujours avec un équipement complet et branché sur le secteur.

La fin du démontage a lieu lorsque la pièce est dissociée. Les cas particuliers sont traités ci-dessous.

Dans le cas où la dépose de la pièce visée implique de retirer au préalable un bloc (constitué de plusieurs pièces) dont cette pièce fait partie, la fin du démontage a lieu lorsque la pièce visée est finalement déposée hors de ce bloc. Les actions constituant la fin d'une étape restent les mêmes : dépose d'une pièce, changement d'outil, dépose d'un composant (sous-ensemble de pièces).

Dans le cas où l'objectif de démontage vise un sous ensemble de pièces (exemple : « système de verrouillage de porte » pour la catégorie lave-linges), la fin du démontage a lieu lorsque chacune des pièces de ce sous-ensemble est dissociée, donc accessible unitairement.

Nota bene :

- La main n'est pas considérée comme un outil.

Une fixation n'est pas considérée comme une pièce.